Assemblée générale OSADOC 2017– Procès verbal

Le dimanche 26 mars à 17h00
À la maison du peuple rue Arago à Capestang

1. Introduction, présentation de l'ordre du jour, vérification du quorum

Le Président remercie les membres pour leur présence. Il rappelle que les mineurs de – de 16 ans ne peuvent prendre part au vote.

Nos statuts prévoient que l'assemblée peut valablement délibérer en présence de 50 % des membres à jour de leur cotisation.

Sur les 53 membres 36 sont présents ou sont représentés car ils ont remis leur « pouvoir ». Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. Cf feuille de présence.

2. Approbation du PV de l'AG 2016

Le PV de l'AG 2016 était joint à la convocation de la présente AG.

Le Président demande à l'Assemblée de faire part de ses éventuelles remarques sur ce PV. En l'absence de remarque il met ce rapport au vote.

Résolution : l'Assemblée générale approuve à l'unanimité le PV de l'AG 2016.

3. Présentation du rapport moral 2016

Le rapport moral est présenté par le Président avec pour support (voir ci-dessous) les processus de pilotage de réalisation et supports qui guide la mise en œuvre des actions d'OSADOC.

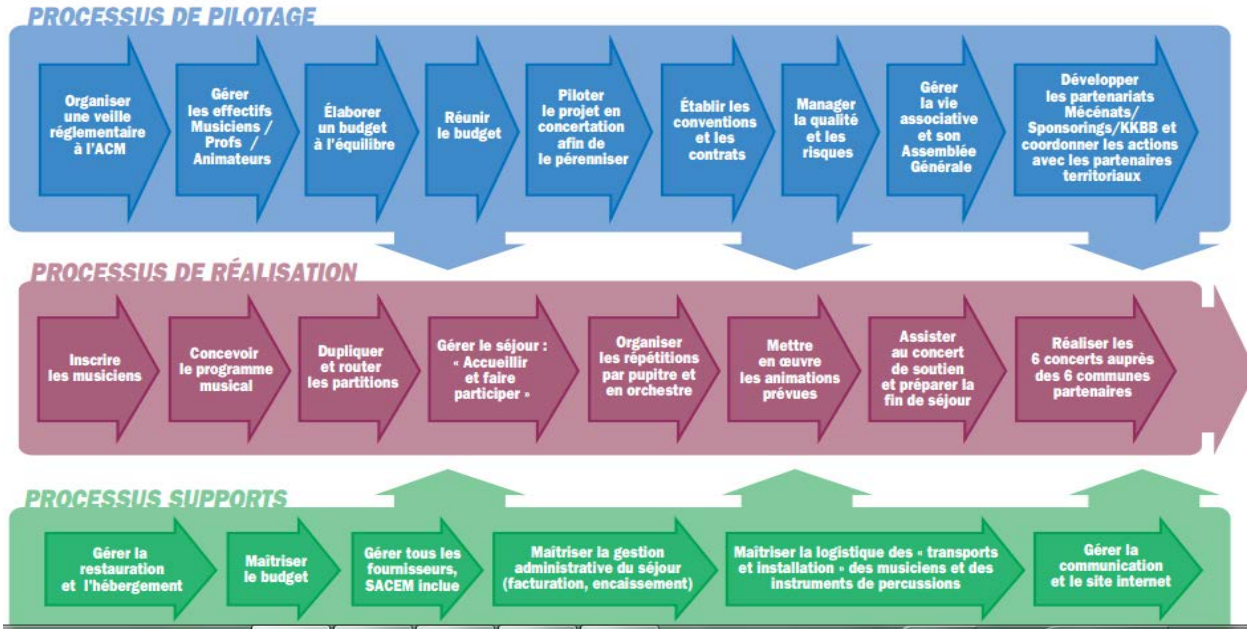

Quelques commentaires :

- Importance de l'encadrement des jeunes.
- 6 concerts réalisés avec succès
- Envoi des partitions sous forme numériques (économie et gain de temps). *NB : Peut être serait il mieux de les scanner en A4 pour en faciliter l'impression.*
- Progrès à faire en termes de communication.

L'association s'est structurée de la manière suivante :

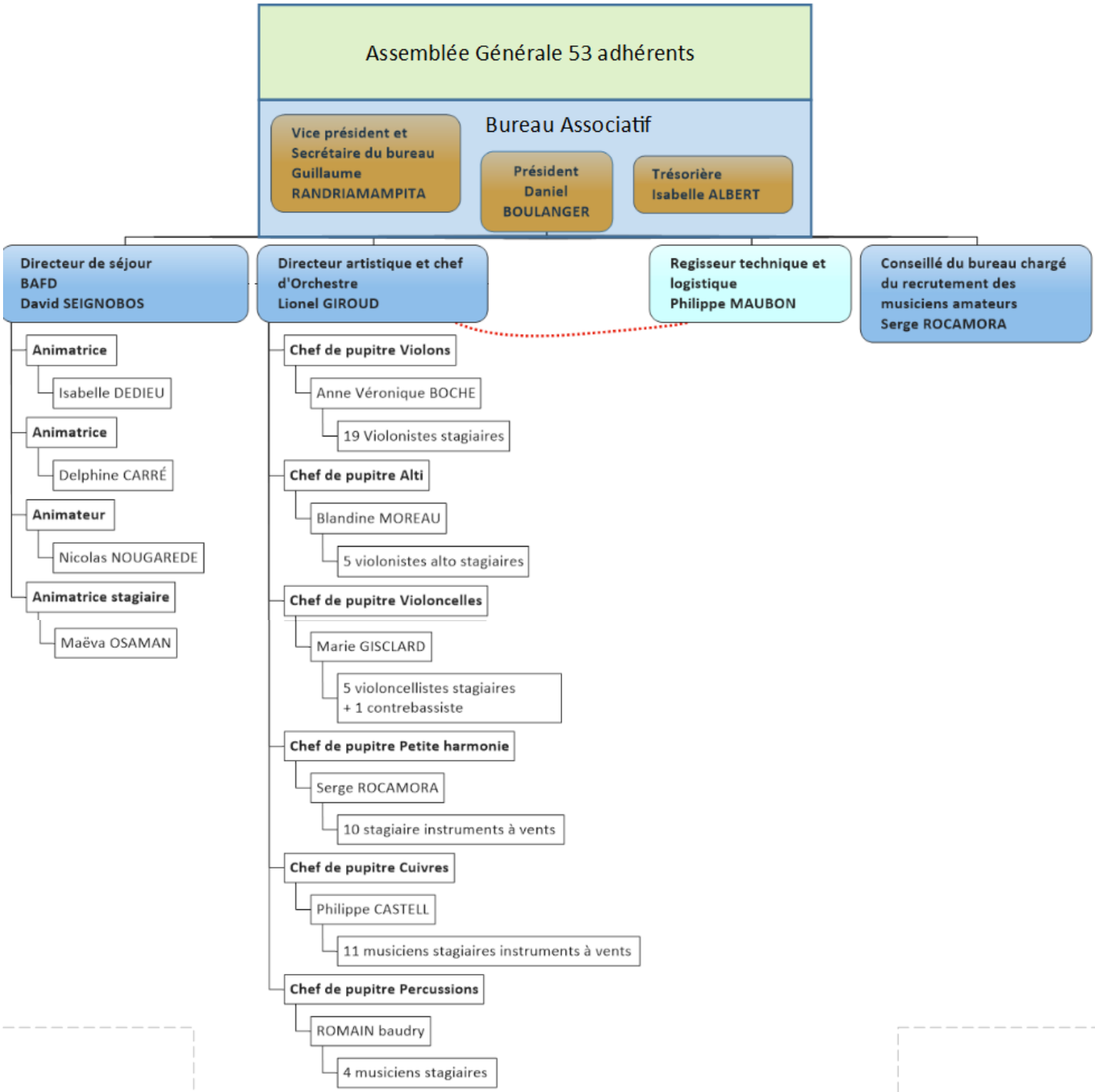

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport moral présenté par le Président et donne quitus au bureau.

4. Présentation du compte financier saison 2016

Le suivi financier de l'association se fait par « saison musicale » soit du 1er juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N. Le tableau de bilan financier (voir ci-dessous) de la saison 2016 a donc pour période de référence « du 1 juillet 2015 au 30 juin 2016 ».

OSADOC Exercice 2015/2016

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
60 – Achats	**1 276**	**70 – Ventes de produits finis, prestations de services**	-
- Achats d'études et de prestations de services	691	- Marchandises	
- Achats non stockés de matières et fournitures		- Prestations de services	
- Fournitures non stockables (eau, énergie)		- Produits des activités annexes	
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	179		
- Fournitures administratives		***74 – Subventions d'exploitation***	**22 400**
- Autres fournitures	406	- Etat	
61 – Services extérieurs	**277**	- Région	
- Sous-traitance générale			
- Locations mobilières et immobilières		- Département *CG 34*	5 000
- Entretien et réparation			
- Assurances	277	- Communes *accueil +Grabels*	4 400
- Documentation			
- Divers	-	- Fonds européens	
sacem			
62 – Autres services extérieurs	**23 776**	- Autres *Mécénat*	13 000
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 560		
- Publicités, publications	2 385	***75 – Autres produits de gestion courante***	**14 330**
- Déplacements, missions et réceptions	19 212	- Cotisations courantes	825
- Frais postaux et de télécommunication	367	- participation aux frais	13 392
- Services bancaires	-		
- Sacem	252	***76 – Produits financiers***	
63 – Impôts et taxes		***77 – Produits exceptionnels***	
- Impôts et taxes sur rémunérations		- Sur opération de gestion	113
- Autres impôts et taxes		- Sur exercices antérieurs	

64 – Charges de personnel	**14 561**	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
- Rémunérations du personnel	9 180		
- Charges sociales	5 381		
- Autres charges de personnel			
65 – Autres charges de gestion courante			
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles	-		
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements			
TOTAL DES CHARGES	**39 890**	**TOTAL DES PRODUITS**	**36 730**
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		***87 – Contributions volontaires en nature***	***7 441***
- Secours en nature		- opération Crowdfunding	3 409
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations		- Prestations Orchestre national de Montpellier	1 598
- Personnels bénévoles		- Dons en nature	2 434
TOTAL DES CHARGES	**39 890**	**TOTAL DES PRODUITS**	**44 171**
		SOLDE	**4 280**

La saison musicale 2015/2016 s'est ainsi soldée par un résultat positif de 4.280 € (p.m. : - 857 l'an passé).

Les points ci-dessous sont mis en avant :

- 44.171 € de recettes dont : 5.000 € du CD 34, 4.400 € des Communes, concert de soutien (1.598 €) et Crownfunding (3.409 €), mécénats (13.000 €)…
- Le poids des cotisations et participation aux frais est important (14.330 €). Toutefois notre équilibre reste fragile et la recherche de subventions reste un exercice indispensable mais de plus en plus en plus compliqué. Il faudra se poser la question pour sécuriser notre équilibre financier (augmenter participation aux frais ? revoir modalités d'exercice ? nouvelles pistes d'augmentation des recettes externes ?...).
- 39.890 € de dépenses. Postes importants : charges de personnels (14.561 €), services extérieurs dont stage du Lazaret (23.776 €), frais de logistique divers…

Sur ces bases, le rapport financier de la saison 2015-2016 est mis au vote.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport financier présenté par le Président et donne quitus au bureau.

5. Présentation programme 2017

Les 6 concerts prévus sont les suivants :

A noter que 2 concerts sont avec des partenariats inter-communes (St Clément de Rivère / Monferrier et Grabels / Combaillaux).

6. Budget initial « saison 2016-2017 » (dont montant des cotisations)

Le budget prévisionnel pour la saison 2017 « s'élève au pire » à 44.360 € (cf. détail dans le tableau ci-dessous). En cas de parfaite maitrise des couts plutôt 42.000 €.

Budget prévisionnel 2017 V2.4 OK — **Bureau des bénévoles 350H**

Répétitions dimanche 15 janvier à Cournonterral et dimanche 26 Mars à Capestang, Stage à Sète du 03 au 08 Avril 2017, 6 concerts à l'issue 7/8/9 puis 14/15/16 avril.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE AMATEUR D'OCCITANIE

Dépenses	2017 prévisionnel	actualisé au 01/04/2017	Réalisé au 30/04/17
Encadrement Pédagogique & Educatif	18 752 €		
Par CEA (63% Sal net + 10% cotis sal + 26%Cotis Pat)			
Masse salariale Prof stage, chef et raccords	13 075 €		
*répétition cordes (3h x 3 professeurs)	855 €		
*répétition tutti (3h x 6 professeurs), raccords et stage	8 150 €		
*masse salariale L.G(répétitions, stage et raccords)	3 500 €		
Supplément URSSAF	570 €		
Masse salariale animateurs et directeur stage	4 100 €		
*masse salariale directeur stage (1 BAFD)	1 000 €		
*masse salariale 3 animateurs (3 BAFA) + 1 stagiaire BAFA	3 100 €		
Contrat GUSO régisseur technique JPM	1 577 €		
*(repérages, stage et concerts, renfort)			
Frais hebergements	15 500 €		
*hébergement pension complète 6 jours et 5 nuits	15 500 €		
Frais annexes	9 858 €		
*communication	2 445 €		
*assurances	313 €		
*Commande œuvre contemporaine auprès d' A Mianmay	1 400 €		
*location véhicule pour transport percussions + praticables	1 000 €		
*transport collectif des stagiaires	1 200 €		
*achat/location de partitions (Béatrice inclue)	800 €		
*location d'instruments de percussions	0 €		
*location salles répétitions	0 €		
*Droits CMF + SACEM	500 €		
*frais divers + pharmacie + malette pedagogique	400 €		
*frais de représentation concert de soutien choco+fleurs solistes	250 €		
*gouters, pauses café (répétitions et stage)	300 €		
*Tee-shirt orchestre	1 000 €		
*reversement paypal	0 €		
*frais bancaires	0 €		
*Dernier repas en tutti à Fabrègues	250 €		
Evénements exceptionnels	250 €		
Petites Réparation instrument divers	250 €		
TOTAL DES DÉPENSES	44 360 €		

Recettes	2017 prévisionnel	actualisé au 20/08/17
Sponsors & Mécènes	6 000 €	6 000 €
Groupe NICOLLIN	?	
OCVIA Mécénat	2 000 €	2 000 €
~~VEOLIA Mécénat~~	0 €	
Sub de la CDC Mécénat	4 000 €	4 000 €
Subvention de fonctionnement	13 875 €	375 €
Conseil Régional d'Occitanie	5 000 €	
CD34 Culture educ musicale M. CALVAT	4 000 €	
CD34 Jeunesse Madame PASSIEU ????	?	
MMM	4 000 €	
Chèque fidélité Lazaret	375 €	375 €
SUBV Mairie Grab Subvention	500 €	
OONM concert de soutien	0 €	
DRAC	?	
~~Fondation Caisse Epargne~~		
~~Fondation Georges Fréches~~		
Député Christian ASSAF Réserve parlementaire	0 €	
Les chiffres en rouges hypothétiques		
Dons	3 850 €	4 050 €
Divers donnateurs	350 €	350 €
Crowdfunding	3 500 €	3 700 €
Droits d'inscription au stage	13 750 €	11 836 €
*35 mineurs x 259 € , 1 mineur à 199 €	9 066 €	8 288 €
*5 étudiants x 279 €	1 395 €	558 €
*11 adultes x 299 €	3 289 €	2 990 €
*4 encadrants anim/éduc x 0 €	0 €	0 €
Cotisations associative 15€/musicien	885 €	885 €
*55x 15€	885 €	885 €
Partenariats communes d'accueil	6 000 €	
*6 communes (6*1000€) Subvention patenariat	6 000 €	
*2 communes (presta en MR 2*500€)	0 €	
Evénements exceptionnels	0 €	
opération "Cocotte" donne qui veut !	0 €	
TOTAL DES RECETTES	44 360 €	23 146 €

Quelques commentaires :

- Augmentation de la masse salariale (principalement dû au recrutement du régisseur qui relevait l'année précédente d'une prestation externe).
- Opération de crownfunding a été faite et a bien marché (4.002 € une fois les frais payé). Le Président remercie l'implication de tous et en particulier celle de David Seignobos qui a animé cette campagne.
- Il est probable (non inscrit au budget) que nous puissions bénéficier d'un concert de l'OONM en 2017 (avant l'été ?) avec billetterie au bénéfice d'Osadoc.
- Nécessité de renouveler les effectifs dans les années à venir (assez peu de renouvellement cette année). Pour cela avoir une communication plus efficace.
- **Cotisations et droits d'inscription**
  Le bureau propose de maintenir pour la saison 2016/2017 le montant actuel des cotisations à 15 € par membre.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le montant des cotisations pour les saisons 2016 et 2017 qui sera de 15 € par membre

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le budget prévisionnel pour la saison 2016-2017

7. **Perspectives 2018**

- Besoin d'un membre supplémentaire au bureau pour le volet « communication ». Proposition de JP Bouvet d'intégrer le bureau élargi pour s'impliquer sur ce volet.
- Renouvellement du bureau : aura lieu l'année prochaine
- Relations territoriales saison 2018 : la loi NOTRe, réforme les schémas de Cohésion Territoriale (SCOT) renforçant le poids des Métropoles, des Communauté d'Agglomération et des Intercommunalités de Communes. Nécessité d'une approche ciblée à conduire.

8. **Questions diverses**

- Cotisations de SACEM : est ce vraiment à nous de payer ? Il faudra se renseigner auprès de la SACEM pour savoir si c'est à nous (ou aux mairies) de s'acquitter des cotisations.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions, l'Assemblée générale prend fin à 18 H 50.

Daniel BOULANGER Président	Guillaume RANDRIAMAMPITA Vice-Président, Secrétaire	Isabelle Albert Trésorier